

LOUVRE

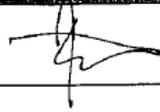
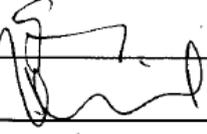
**Procès-verbal
du Conseil
d'administration
de l'Établissement public
du musée du Louvre**

**Séance
du 30 mars 2012**

Liste d'émargement des membres du Conseil d'administration de
l'Etablissement public du musée du Louvre
(19 membres votants)
Séance du vendredi 30 mars 2012

Henri LOYRETTE, Président-directeur 

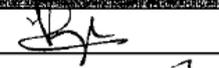
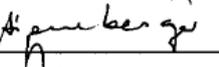
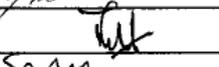
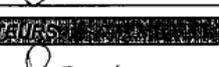
TITULAIRES	Signature	REPRESENTANTS ou SUPPLEANTS	Signature
------------	-----------	-----------------------------	-----------

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT			
Julien DUBERTRET Directeur du Budget au ministère du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat		Alexandre GROSSE Sous-directeur de la 6ème sous-direction du budget	
Guillaume BOUDY Secrétaire Général au ministère de la Culture et de la Communication			
Philippe BELAVAL Directeur général des Patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication			
Marie-Christine LABOURDETTE Directrice chargée des Musées au ministère de la Culture et de la Communication			

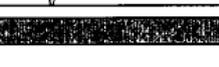
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'UNION DES MUSÉES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHÂTEAUX D'ELYSÉES			
--	--	--	--

Jean-Paul CLUZEL Président	Excusé		
--------------------------------------	--------	--	--

PERSONNALITÉS	
---------------	--

Véronique CAYLA Présidente d'ARTE GEIE	
Pierre BERGE Président de la Fondation Pierre Bergé - Yves Saint Laurent	
Denis OLIVENNES Président-directeur Général d'Euope 1	
Henri de CASTRIES Président du directoire d'AXA	
Thierry DESMAREST Président-directeur Général du Groupe	
Maitre Antoine TCHEKHOFF Avocat associé	
Françoise BENHAMOU Professeur des Universités	

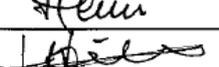
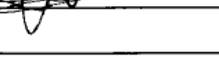
LE REPRÉSENTANT DES CONSERVATEURS			
-----------------------------------	--	--	--

Vincent DELIEUVIN Conservateur du Patrimoine		Louis FRANCK Conservateur du Patrimoine	
Agnès BOS Conservatrice du Patrimoine		Florence GOMBERT Conservatrice du Patrimoine	
Françoise GAULTIER Conservatrice du Patrimoine		Cécile GIROIRE Conservatrice du Patrimoine	

LE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL			
------------------------------	--	--	--

Monsieur Thierry CHOQUET Représentant du personnel (CGT)		Manuel MERLET	
Alexandra KARDIANOU-MICHEL Représentant du personnel (CGT)		Gary GUILLAUD	
Pierre ZINENBERG Représentant du personnel (Sud Culture)		Marie COADIC	

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVES	
---------------------------------	--

Hervé BARBARET Administrateur général	
Florence SEVIN-DAVIES Contrôleur général économique et financier	
Jean-Fernand AMAR Agent comptable	
Christophe LERIBAUT Conservateur en Chef du Musée Declacroix	

Les membres du conseil d'administration du musée du Louvre

Vendredi 30 mars 2012

Salle du Conseil

Membres présents :

Henri LOYRETTE, président-directeur du musée du Louvre

1- Représentants de l'État

Philippe BELAVAL, directeur général des Patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication

Guillaume BOUDY, secrétaire général au ministère de la Culture et de la Communication

Alexandre GROSSE, sous-directeur de la 8^e sous-direction du Budget

Marie-Christine LABOURDETTE, directrice chargée des Musées au ministère de la Culture et de la Communication

2 –Personnalités (choisies en raison de leur compétence et de leur fonction)

Françoise BENHAMOU, professeur des universités

Pierre BERGÉ, Président de la fondation Pierre Bergé – Yves Saint-Laurent

Véronique CAYLA, présidente d'Arte GEIE

Henri DE CASTRIES, président-directeur du directoire d' AXA

Thierry DESMAREST, président-directeur général du Groupe TOTAL

Denis OLIVENNES, président-directeur général d'Europe 1

3 – Personnalités (choisies en raison de leur connaissance des publics des musées nationaux)

Antoine TCHEKHOFF, Avocat associé

4 – Représentants des Conservateurs

Agnès BOS, conservatrice du Patrimoine

Vincent DELIEUVIN, conservateur du Patrimoine

Françoise GAULTIER, conservatrice du Patrimoine

5 – Représentants du personnel

Les représentants du personnel n'ont pas siégé (cf leur intervention en ouverture de la séance).

6 - Invités avec voix consultatives

Jean-Fernand AMAR, agent comptable

Hervé BARBARET, administrateur général du musée du Louvre

Florence SEVIN-DAVIES, contrôleur général économique et financier

La séance est ouverte à 10 h 03.

Pierre ZINENBERG annonce que les représentants syndicaux ont décidé de ne pas siéger lors de la réunion, étant donné le conflit extrêmement dur auquel ils viennent d'assister entre la société de nettoyage prestataire du musée et les salariés de cette société. L'intersyndicale a informé maintes fois la direction des souffrances endurées par les salariés concernés : licenciements nombreux, contrats non signés, absence d'avenant, incidents et pressions diverses... Il souligne que pendant le mouvement de grève, il a été demandé à certains agents du musée d'accompagner les personnes recrutées par la société prestataire pour remplacer des salariés en grève en vue de l'accomplissement du service minimum, ce que certains agents du Louvre ont refusé de faire par solidarité avec ces salariés.

Une pétition signée par les agents du Musée du Louvre solidaires est remise à la direction. Ces personnes, qui réalisent des prestations de nettoyage dans l'enceinte du musée, y travaillent parfois depuis vingt ans et sont perçues par beaucoup des agents comme des collègues à part entière.

Un protocole d'accord a été signé la veille à 22H30 entre les grévistes et leur employeur. Toutefois, au même moment, en zone 7 de la voie de desserte intérieure de l'établissement les remplaçants des grévistes ont commencé à insulter les représentants syndicaux. La situation était tendue et l'affrontement physique fut évité de peu. Il semblerait que ces personnes assurant le service minimum n'avaient pas signé de contrat avec la société prestataire concernée. Si ces faits sont bien avérés, la direction du Louvre serait alors en faute pour avoir laissé pénétrer dans l'établissement des personnes non accréditées, et ce en période d'application du plan Vigipirate.

Les représentants syndicaux considèrent que la direction du Louvre n'a pas géré correctement ce conflit social car aucune réunion de crise n'a été tenue pour discuter des actions à entreprendre, alors qu'il s'agissait d'événements importants et graves impactant les conditions d'accueil du public, les agents de nettoyage ayant un rôle essentiel à cet égard.

Les représentants syndicaux quittent la salle de réunion.

*

Henri LOYRETTE remercie les membres du Conseil d'administration pour leur présence.

Il souligne que l'année 2011 a été exceptionnelle à de nombreux égards.

Record de fréquentation avec près de 8 900 000 visiteurs, succès qui témoigne de l'activité de l'offre culturelle, en constant renouvellement, et s'appuyant sur des collections incomparables. L'ouverture en septembre 2012 des nouvelles salles du département des Arts de l'Islam laisse augurer une fréquentation encore accrue. Permettre au plus grand nombre l'accès aux œuvres du Louvre reste une vocation de l'établissement. Ce record de fréquentation contribue à la dynamique des ressources propres du Louvre, qui représentent aujourd'hui 50 % du total des ressources.

Conformément aux exigences gouvernementales, la maîtrise des dépenses s'est accrue en 2011, avec une réduction des dépenses de fonctionnement – hors masse salariale – de 5 %. Mais cet effort ne pourra être poursuivi avec une telle intensité dans les années à venir. La plus grande partie de ce qui pouvait être fait l'a été. Une politique malthusienne conduirait à l'avenir à dégrader la qualité de la programmation culturelle, généralement excellente, le cercle vertueux des fréquentations étant d'ailleurs permis par cette dynamique culturelle.

Dynamique des ressources propres et rigueur dans la gestion des dépenses permettent de faire émerger un résultat bénéficiaire en 2011, qui contribue à sécuriser le financement des projets indispensables, comme celui de la mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Le Louvre a de nombreuses opérations de travaux en cours : département des Arts de l'Islam, mobilier du XVIII^e siècle, future salle des antiquités grecques, étrusques et romaines... Le programme d'investissement du musée s'inscrit dans la durée et dans la dynamique des réalisations du Grand Louvre des années 1980. Il s'agit aujourd'hui de préparer l'avenir, et cette préparation de l'avenir est

effectuée avec méthode, en étroite relation avec les ministères de tutelle. Les travaux du comité des investissements traduisent parfaitement la volonté du musée d'agir en toute transparence.

L'établissement entend pouvoir démontrer à tout moment sa capacité à assurer la soutenabilité financière d'une programmation d'investissement forcément ambitieuse. Dans ce cadre, le fonds de dotation du Louvre constitue un formidable instrument, qui contribuera de plus en plus à sécuriser le financement des projets de développement. Aux premiers financements viendront s'ajouter ceux de la licence de marque du projet du Louvre d'Abou Dhabi. En outre, trois mécènes, issus de trois continents différents, ont contribué à ce fonds, prouvant son attractivité « universelle ». Les résultats du fonds 2011 ont été remarquables dans le contexte général des marchés financiers.

Les différents points de l'ordre du jour montrent que le Louvre, malgré la crise, malgré la baisse de sa subvention, continue à avancer, en innovant, et dans le souci permanent de préserver sa solidité financière, qui est évidemment garante de sa capacité à s'inscrire dans la longue durée.

POUR DÉLIBÉRATION

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2011

15 membres votants

Le Conseil d'administration de l'établissement public du musée du Louvre approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2011.

Cette délibération recueille l'unanimité du conseil d'administration.

1

COMPTE FINANCIER DU MUSÉE DU LOUVRE POUR L'ANNÉE 2011

Henri LOYRETTE rappelle que le compte financier permet de rendre compte de la façon dont a été mis en œuvre le budget qui avait été voté par le Conseil d'administration, et permet d'établir la santé financière de l'établissement.

Jean-Fernand AMAR, agent comptable, indique, à titre de présentation des documents communiqués, que l'exercice 2011 est marqué par une augmentation importante de la fréquentation, dépassant le chiffre de 8,8 millions de visiteurs, qui a entraîné une progression du produit de la billetterie de près de 18 %, cumulant un effet volume et un effet prix ; pour précision la billetterie constitue les trois quart du chiffre d'affaires.

Les autres postes du chiffre d'affaires, la valorisation du domaine et les dons et legs, progressent au total de 28 %.

Par ailleurs les frais de fonctionnement sont en diminution de près de 5% grâce à une maîtrise de la dépense.

Il en résulte une amélioration de la rentabilité de l'exploitation par rapport à 2010, l'excédent brut d'exploitation doublant. Le résultat d'exploitation redevient positif en 2011, alors qu'il était négatif en 2010. L'exploitation dégage donc des ressources financières.

Le résultat net de l'exercice 2011 progresse de 6,58 M€ et dégage un excédent de 17,86 M€. Les dépenses d'investissement ont progressé de 50 % pour atteindre 59,5 M€ de dépenses, illustrant la montée en charge des projets d'investissement, avec notamment la dernière phase du chantier des Arts de l'Islam.

Le financement de l'exercice 2011 est assuré par un prélèvement de 21,25 M€ sur le fonds de roulement, après plusieurs années de constitution de réserves par l'augmentation du fonds de roulement.

La structure bilancielle reste saine et solide ; le fonds de roulement est positif à 181 M€, le besoin en fonds de roulement est régulièrement négatif, illustrant la contribution de l'exploitation au financement de l'investissement, et la trésorerie est de 189 M€, après une diminution en 2011.

Au total, il est proposé d'affecter aux réserves de l'établissement le résultat excédentaire de l'exercice 2011 de 17 863 425,91 € et le solde créditeur du report à nouveau de 31 156 017,35 €, portant les réserves à 230 356 155,89 €.

Hervé BARBARET ajoute que la progression des ressources propres est permise à la fois par l'évolution de la fréquentation, à celle du mécénat, mais aussi grâce à des recettes liées à une bache publicitaire posée sur les échafaudages des travaux situés en bord de Seine, et e à des produits financiers exceptionnels. Cet accroissement des ressources permet de compenser la réduction de 5 % de la subvention de l'État en 2011. L'effort d'économie substantiel de 10 %, demandé à tous les opérateurs de l'État sur une période de trois ans, s'est concrétisé au Louvre par une économie de 5 % pour la première année, grâce à la politique stricte d'économie des dépenses sur l'ensemble de l'établissement.

La comptabilité de l'établissement est quelque peu spécifique, car elle est liée à la fois à la comptabilité publique et au décret statutaire qui prévoit que 20 % de la billetterie est destiné aux acquisitions d'œuvres, mais aussi à des financements d'investissements permis par des remontées du fonds de roulement. Le résultat retraité, le plus immédiatement significatif, atteint 7,6 M€. Mais d'autres retraitements techniques sont nécessaires, notamment les efforts en matière d'amélioration de la qualité comptable, qui aboutissent à toute une série de produits dits « recalculés » et exceptionnels. En réalité, le résultat d'exploitation significatif pour 2011 est de l'ordre de 4 M€, pour une capacité d'autofinancement de l'ordre de 13 M€, qui seront utilisés en partie pour financer les investissements de l'année.

L'apport au fonds de roulement de gestion constaté au compte financier s'élève à 7,4 M€. Il est proposé d'affecter, sur cette somme, 5,8 M€ au financement du schéma directeur d'accessibilité, dont le coût est évalué à 16,8 M€. Dans l'attente d'une clé de financement que les autorités de tutelles pourraient déterminer, le musée propose d'en financer 50 %.

Ce fléchage d'une partie des ressources engendrées par le résultat 2011 permettrait de surcroit de garantir un niveau de fonds de roulement de gestion correspondant à 30 jours de fonctionnement de l'établissement, ce qui est la règle prudentielle couramment retenue.

Guillaume BOUDY donne acte et salue la gestion de cette année 2011, qui montre à la fois une bonne dynamique des recettes, entretenue par une programmation de qualité et une rénovation des espaces. Le contexte semble favorable à l'ensemble des établissements culturels, car Versailles a aussi affiché une excellente année 2011. Lors du conseil d'administration du 26 novembre 2010, la présentation du budget primitif par l'administrateur général avait été l'occasion d'exprimer des inquiétudes sur la soutenabilité de l'établissement, avec un déficit prévu de 3,3 M€. Il salue cette très bonne maîtrise des dépenses, et notamment la maîtrise des frais de personnel.

Philippe BELAVAL ajoute ses félicitations à celles de M. BOUDY, et souligne l'importance de la fréquentation, les objectifs 2012 et 2013 prévus dans le contrat de performance ont d'ores et déjà été atteints avant même l'ouverture des nouvelles salles des Arts de l'Islam, ce qui est évidemment de très bon augure pour l'avenir. L'événement de ces derniers jours autour de Léonard DE VINCI et la restauration de la Sainte-Anne montre bien que le public a les yeux tournés vers le Louvre.

Alexandre GROSSE se félicite à son tour des objectifs réalisés par le Louvre, en tenant ses engagements sur les économies de dépenses.

Pierre BERGÉ se joint aux félicitations, mais espère que les pouvoirs publics ne profiteront pas des bons résultats de cet établissement pour lui imposer une rigueur qu'il estimerait être de mauvais aloi.

Guillaume BOUDY répond qu'il ne s'agit que d'appliquer des orientations inter-ministérielles, et rappelle que la subvention versée au Louvre représente 40 % des subventions totales versées aux établissements relevant du programme des patrimoines.

Pierre BERGÉ estime cependant que cet effort de subvention est tout à fait justifié pour un établissement de renommée internationale de l'envergure du Louvre.

Hervé LOYRETTE ajoute que le Louvre rapporte beaucoup à la France, en terme de rayonnement culturel comme en terme de retombées économiques.

(15 membres votants)

Délibération n°1 : Le Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve:

1. le compte financier du musée du Louvre de l'année 2011.
2. l'affectation aux réserves facultatives de l'Établissement:
 - du résultat de l'exercice 2011 d'un montant de 17 863 425,91 €
 - du solde du report à nouveau d'un montant de 31 156 017,35 €portant les réserves de l'établissement au montant de 230 356 155,89 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2012
----------	---

Hervé BARBARET, administrateur général, annonce que cette DM, purement technique, permet d'inscrire à titre principal le montant des reports de crédit de 2011 sur 2012, soit 13,5 M€ en dépenses de fonctionnement et d'investissement. Elle permet d'inscrire l'ouverture en parallèle de recettes et de dépenses supplémentaires, à hauteur de 300 000 €, pour de nouveaux partenariats médias, et permet enfin d'inscrire les crédits afférant à trois nouveaux projets mécénés, sans incidence sur l'équilibre du budget, pour un total de 100 000 € en fonctionnement et 100 000 € en investissement.

Hors report, les équilibres budgétaires de fonctionnement et d'investissement de la décision modificative n° 1 pour 2012 sont inchangés par rapport à ceux présentés au BP 2012. Le résultat retraité reste inchangé, à - 1,7 M€.

Thierry DESMARETS, président-directeur général du groupe TOTAL, demande quelles sont les perspectives pour l'exercice 2012.

Hervé BARBARET répond que les indicateurs sont favorables, avec une fréquentation qui reste très dynamique, et encore accrue par les expositions en cours, mais la prudence reste cependant de mise étant donné la situation économique dans la zone euro et l'instabilité politique dans certaines régions du monde. Les attentats du 11 septembre 2001 ont déjà démontré qu'un événement géopolitique sans lien avec les activités de l'établissement pouvait cependant impacter la billetterie.

(15 membres votants)

Délibération n°2 : Le Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve la décision modificative n° 1 se rapportant au budget 2012.

Après DM1 :

- le montant de l'enveloppe de personnel est de 105 839 482 € ;
- l'enveloppe de fonctionnement (hors personnel) s'établit à 92 241 189 € ;
- l'enveloppe d'investissement s'élève à 71 032 186 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Henri LOYRETTE rappelle qu'à l'occasion de la présentation du contrat d'objectif en novembre dernier, l'ambition en matière de politique de recherche avait été présentée aux membres du conseil d'administration. Par l'étude scientifique de ses collections, par son rôle majeur dans les domaines de l'histoire de l'art et en archéologie, le Louvre occupe une place importante dans les paysages de la recherche. La recherche fait partie intégrante du métier de conservateur et des missions du musée, elle est en interaction et en complémentarité avec les missions de conservation et de présentation des collections au public. Elle contribue à la qualité de l'enrichissement des collections nationales, par son influence sur la politique de restauration et d'acquisition.

Depuis le contrat de performance 2003-2005, le Louvre s'est doté d'une commission des acquisitions, d'une commission de restauration, et d'outils de programmation des expositions. Dans la période qui a suivi, une série de mesures visant à renforcer la politique de recherche a été mise en place. La coopération et le dialogue avec d'autres acteurs du monde de la recherche est souhaitée, qu'il s'agisse de laboratoires, d'universités et de fondations.

Un plan de recherche 2010-2015 a fixé les priorités en la matière. L'activité de recherche liée aux collections s'enrichit depuis plusieurs années d'une recherche en sciences économiques, humaines et sociales, appliquées aux champs culturels.

Depuis plus d'un an, un dispositif d'évaluation de la vocation de centre de recherche du Louvre a été élaboré, marqué par l'existence d'un conseil scientifique composé de chercheurs éminents dans différents domaines. La création de ce conseil scientifique avait été présentée au conseil d'administration en novembre 2010. Son rôle est multiple : interrogations sur l'équilibre entre les différents champs de recherche ouverts par le musée, recommandations sur les principaux projets, suggestion de sujets de recherche dans des domaines moins étudiés, réflexions transversales, mise en exergue des domaines d'excellence du musée, examen des méthodes du musée et de leur adéquation aux meilleures pratiques, qualité des réseaux et partenariats, moyens de diffusion et de recherche.

La prochaine réunion du conseil scientifique, en avril, sera consacrée à la problématique de la conservation des savoirs au musée : bibliothèque, documentation, archives, travaux scientifiques liés aux expositions.

Dans la suite du conseil scientifique, des commissions de spécialité sont mises en place : sur les antiquités égyptiennes, sur le département des peintures, ainsi que des comités d'experts transversaux sur certaines périodes, notamment sur le moyen-âge.

Enfin, un besoin de diffusion des travaux de recherche a été identifié, à l'intention de la communauté des scientifiques mais aussi d'un public beaucoup plus large. Le premier Bulletin de la Recherche du musée du Louvre est paru en novembre 2011, avec un numéro consacré aux principaux résultats de la recherche en 2010 : majeures restaurations, nouvelles acquisitions, résultats de la recherche, temps fort des expositions, annuaire des acteurs de la recherche au musée.

Plus de 120 projets de recherche ont été conduits, initiés et poursuivis par les chercheurs du Louvre en un an, et sept chantiers archéologiques ont été décrits. De véritables « feuillets scientifiques » ont pu être tracés, comme celui de la Sainte-Anne de Leonard DE VINCI, qui a débuté il y a déjà six ans et qui aboutit cette année à une exposition. La version 2011 du Bulletin de la Recherche est actuellement en préparation.

L'ambition d'assoir le musée dans son rôle de centre de recherche est poursuivie par une participation active dans le mouvement passionnant que vivent les institutions de recherche dépendantes du ministère de la Recherche. Le pilotage du projet de création d'un Centre de Conservation des Patrimoines a été l'occasion de tisser des relations nouvelles avec l'ensemble des acteurs du monde de la recherche. Depuis deux ans, le musée est engagé dans une démarche de structuration de la recherche patrimoniale, initiée par des pôles de recherche et d'enseignement supérieur et les universités, dans le cadre du grand emprunt lancé en 2010, devenu « investissement d'avenir ».

Claudia FERRAZZI présente les modalités de participation du musée aux initiatives du monde de la recherche.

Le musée du Louvre a choisi de s'associer aux initiatives les plus intéressantes et les plus pertinentes, dans une démarche partenariale et non exclusive. Une collaboration a ainsi été initiée avec le laboratoire d'excellence « Création, Art et Patrimoine » (labex CAP) de l'université Paris I - Panthéon Sorbonne, ainsi qu'avec le labex « Matériaux, Interfaces, Surfaces, Environnements » (MATIS) du pôle de recherche et d'enseignement supérieur Sorbonne Universités. Henri LOYRETTE est par ailleurs au conseil d'administration de Paris Sciences Lettres, université de recherche qui rassemble treize institutions d'enseignement et de recherche, dont le Collège de France et l'École normale supérieure.

Grâce aux contacts noués à l'occasion du projet de Centre de Conservation des Patrimoines, le Louvre a décidé de soutenir le projet « Patrimoines matériels : savoirs, conservations, transmissions » (labex PATRIMA), projet qui rassemble sciences de l'homme et sciences humaines, sphères académique et professionnelle. Ce projet a pris la forme d'un laboratoire d'excellence, interdisciplinaire, et d'un équipement d'excellence, réseau valorisé d'équipements pour l'étude de matériaux anciens et historiques (objets d'art, bâtiments, livres, archives). Les deux projets ont été retenus par l'Agence Nationale de la Recherche en 2011. Une première thèse a démarré en novembre 2011, en cotutelle du département des arts de l'Islam et de l'université de Versailles - Saint-Quentin.

Sont présentés aujourd'hui à la consultation des membres du conseil d'administration les statuts de la Fondation des Sciences du Patrimoine, qui fédérera ces différents projets. Le Louvre en serait membre fondateur, aux côtés du château de Versailles, de la Bibliothèque Nationale de France et des deux universités fondatrices, Versailles et Cergy, sous le haut patronage du ministère de la Culture.

Cette fondation est créée sous la forme d'une fondation partenariale, pour une durée de dix ans prorogable. Le projet réunit à peu près 200 chercheurs, et a l'ambition de développer, au cours de ces dix années, des programmes internationaux de recherche et de formation, dans le domaine du patrimoine culturel. Le Louvre est particulièrement intéressé par la collaboration entre chercheurs et restaurateurs dans une approche interdisciplinaire au sein du monde de la recherche, transversale au sein du monde des musées, et partenariale parmi les institutions qui veulent travailler ensemble.

Enfin, une convention entre le Collège de France et le musée du Louvre acte le transfert du fonds Achemenet au musée du Louvre. Il s'agit d'un programme scientifique fondé sur un réseau international d'études et de recherches achéménides, auquel collaborent une trentaine de chercheurs d'Europe, des États-Unis et du Moyen-Orient. Le musée du Louvre, et son département des antiquités orientales, prendra en charge le pilotage et l'hébergement du site internet ainsi que la bibliothèque de la chaire Histoire et Civilisation du monde achéménite et de l'empire d'Alexandre, qui s'y rattache. Ce programme s'inscrit dans la politique scientifique et culturelle de ce département, qui tentera de poursuivre l'édition d'ouvrages de la collection Persica, consacrée au monde achéménite.

Philippe BELAVAL estime que le projet de fondation est fondamental, car le musée du Louvre, et l'ensemble des grands établissements patrimoniaux du ministère de la Culture, ont une activité de recherche extrêmement importante, et consubstantielle à leur existence même. Mais cette action doit être structurée, car elle n'est pas toujours connue ni reconnue, car elle est éparpillée. Il est important que les établissements du ministère de la Culture accompagnent les évolutions profondes du monde de la recherche universitaire. Malgré l'existence des UMR (Unités Mixtes de Recherche), cette recherche a du mal à reconnaître la valeur d'une recherche plus appliquée qui peut avoir lieu dans les établissements ou les laboratoires du ministère. En participant à des structures communes, le ministère donne une visibilité et une légitimité à des travaux de recherches qui se heurtent encore parfois à des blocages institutionnels. La Fondation des Sciences du Patrimoine est une réponse à la situation d'éparpillement, mais d'autres réponses sont aussi en cours, comme le projet du Centre de Conservation, de Restauration et de Recherche de Cergy Pontoise, sur lequel le gouvernement n'a pas encore pris de position officielle.

Françoise BEN HAMOU salue ce rapprochement entre le monde de l'université et celui de la culture, qui est extrêmement important.

Thierry DESMAREST remarque que la contribution du Louvre est relativement marginale du point de vue du financement de cette nouvelle fondation, et s'interroge sur la part des travaux qui sera confiée aux équipes du Louvre.

Claudia FERRAZZI répond que la part importante des universités est due au fait qu'elles reçoivent les fonds « investissement d'avenir » issus du ministère de la Recherche et de l'ANR. En réalité, le financement est distribué en commun à tous les participants, dont les fondateurs qui ont participé scientifiquement et intellectuellement à la construction du projet. Il n'y a pas de lien entre la contribution et les éventuelles bourses ou financements. Un comité scientifique définira les critères pour les appels à projet.

Henri de CASTRIES estime que, sur la forme, les statuts de cette fondation paraissent d'une complexité administrative et d'une lourdeur bureaucratique effarante, alors que le Grand Emprunt était réalisé au départ pour accélérer les initiatives de recherche. Un conseil d'administration de 27 membres, dont 7 membres pour certaines institutions, n'est peut-être pas vraiment nécessaire, de même que l'empilement des trois structures que sont le comité scientifique, le comité de pilotage et le conseil d'administration. L'instance la plus importante, le comité scientifique, étant d'ailleurs la seule dont la composition n'est pas précisée, mais renvoyée à un règlement intérieur.

Pierre BERGE souligne qu'il est en parfait accord avec cette remarque.

Hervé BARBARET assure qu'au-delà de cet empilement administratif, tout sera fait pour veiller à la bonne marche de la nouvelle fondation.

Guillaume BOUDY précise que cette complexité relève d'une dynamique et de vieilles habitudes dans la recherche du consensus entre pairs. Au sein de son ministère, il explique qu'il a demandé aux grandes écoles participant à des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de s'y regrouper sous la forme d'une association, pour que le nombre de représentants n'augmente pas inutilement. En outre, la politique de recherche du ministère de la Culture et de la Communication doit valoriser l'existant, et relève généralement de laboratoires, des écoles, et enfin de grands établissements comme le Louvre, qui sont de véritables piliers pour la recherche étant donné l'attractivité qu'ils exercent notamment auprès des IDEX.

Une politique de partenariat avec les grandes institutions de recherche en France vient d'être relancée, une convention pluriannuelle signée avec le CNRS pour cadrer le champ de la recherche et clarifier les contributions de chacun. Le ministère de la Culture et ses établissements participent à un grand nombre d'unités mixtes de recherche, parfois très spécialisées. Les relations avec le Centre National de la Recherche permettent aussi de faire inscrire dans les appels d'offres les thématiques de la recherche culturelle.

François BENHAMOU précise avoir participé elle-même à un projet de laboratoire d'excellence, avec un regroupement d'universités qui ont été appelées à fusionner, sans qu'elles l'aient souhaité, et affirme que là aussi la même construction administrative extrêmement complexe fut de mise, avec un conseil d'administration, un conseil scientifique, différents bureaux, des groupes de travail et de pilotage. Dans les faits, ce labex tente de sortir de cette logique d'échafaudage qui fut nécessaire au départ pour pouvoir être labellisé par le jury « investissement d'avenir ».

Antoine TCHEKHOFF craint que la complexité dans la gouvernance de la fondation ne reflète en réalité le fait qu'aucun pilote n'ait pu être désigné pour mener à bien ce projet. Le musée du Louvre, qui enseigne et a déjà des laboratoires de recherche, pourrait tenir ce rôle.

Françoise GAULTIER exprime sa satisfaction de voir les musées en général, et le musée du Louvre en particulier, prendre une part active dans l'organisation de la recherche en France, mais avoue son inquiétude face à la complexité de l'organisation de la fondation.

Véronique CAYLA estime qu'il est nécessaire de passer par des institutions extrêmement lourdes et pénibles pour tenter de faire travailler ensemble deux administrations distinctes qui n'avaient pas l'habitude de dialoguer auparavant. Une deuxième étape sera cependant nécessaire, pour donner la priorité à l'efficacité et à la rapidité.

Alexandre GROSSE ajoute que la lourdeur administrative de la gouvernance de la nouvelle fondation semble plutôt refléter celle du ministère de l'Éducation supérieure et de la Recherche, alors que les procédures de sélection de projets « Investissement d'avenir » restent très innovantes et fort intéressantes pour les financements de l'État.

(15 membres votants)

Délibération n° 3 : Le Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve les statuts de la Fondation des Sciences du Patrimoine et autorise l'établissement public du musée du Louvre à en être membre fondateur.

Délibération n° 4 : Le conseil d'administration autorise le président directeur du musée du Louvre à signer avec le Collège de France :

- la convention de partenariat de recherche scientifique.
- la convention portant mise à disposition contre remboursement de Mme Salima LARABI, technicien de recherche et formation.

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

4	CONVENTIONS AVEC LE COLLÈGE DE FRANCE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DU FONDS ACHÉMENT : CONVENTION DE PARTENARIAT DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TECHNICIEN DE LA RECHERCHE CONTRE REMBOURSEMENT
----------	---

Délibération présentée et adoptée ci-dessus.

5	MISE EN PLACE D'UNE SUBVENTION FAMILLE POUR LES SÉJOURS EN COLONIE CONCERNANT PLUSIEURS ENFANTS D'UNE MÊME FRATRIE
----------	---

Hervé BARBARET, administrateur général, annonce qu'il a été observé que pour les salaires les plus bas, lorsque plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits en colonie de vacances, les subventions versées actuellement peuvent s'avérer insuffisantes. Il est donc proposé de verser une subvention forfaitaire supplémentaire pour les familles concernées (120 € de subvention par enfant).

(15 membres votants)

Délibération n° 5 : Le Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve la mise en place d'une subvention famille pour les séjours en colonie concernant plusieurs enfants d'une même fratrie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6	DEMANDE DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET DE REMISE GRACIEUSE PRÉSENTÉE PAR L'AGENT COMPTABLE (EXERCICES 2009, 2010 ET 2011)
----------	--

Hervé BARBARET précise qu'il s'agit d'une délibération usuelle, concernant des erreurs de caisse minimales, l'enjeu étant de 350 € environ.

Henri de CASTRIES propose que le conseil d'administration décide lors d'une prochaine réunion de déléguer à son président ce type de décision dans le cadre d'un plafond financier, afin de désencombrer les réunions.

Henri LOYRETTE répond que la possibilité légale d'une telle solution sera étudiée par les tutelles.

15 membres votants

Délibérations n° 6 a et 6 b : Le Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre émet un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse :

- formulée par Mme Françoise Simon, régisseur de la librairie des Tuileries dans son courrier du 3 janvier 2012, pour un montant de 84.15 € pour les années 2009, 2010 et 2011 (*délibération 6a*)

- formulée par M. Norrudine Kaly, régisseur du musée Delacroix, dans son courrier du 31 décembre 2011, pour un montant de 276.15 € pour les années 2009 et 2010 (*délibération 6b*).

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

POUR INFORMATION

7	BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2011 DU FONDS DE DOTATION DU MUSÉE DU LOUVRE
---	--

Thierry BREVET rappelle que l'objectif du fonds de dotation du Louvre est de compléter et de pérenniser le financement à long terme des actions d'intérêt général du musée, dans un contexte de forte contrainte sur les finances publiques.

Le fonds a été doté à l'origine de 120 millions d'euros.

En 2011, une politique de collecte de dons a été arrêtée et les premiers succès ont été enregistrés :

- La fondation américaine Roshan, liée au créateur d'EBay, a effectué un premier don d'un peu plus d'un million de dollars. Cette fondation s'est engagée à faire deux nouveaux dons d'un million de dollars en 2012 et en 2013.
- Frédéric Jousset, déjà mécène du musée, s'est engagé à effectuer un don d'un million d'euros au profit des missions sociales du musée dont un premier versement devrait intervenir en 2012.
- Enfin, des discussions ont été engagées avec un mécène coréen pour un don d'un million d'euros, à recevoir également en 2012.

Pour accroître cette dynamique, le fonds de dotation va recruter une personne qui interviendra en appui de la Direction du Développement et du Mécénat pour rechercher de nouveaux donateurs en France et à l'étranger.

Une brochure de présentation en français du fonds de dotation est désormais disponible, et une adaptation en anglais pour les American Friends est en cours de réalisation.

L'autre source d'alimentation du fonds de dotation est bien sûr constituée par les revenus d'Abou Dabi. Le plan de montée en charge du fonds de dotation inclue les prochains versements au titre de la licence de marque.

En 2011 également un plan de financement a été établi avec la Direction Financière du musée. Ce plan de financement prévoit qu'à compter de l'inauguration du Louvre Abou Dabi, les intérêts produits par le fonds de dotation seront affectés au financement de la programmation d'investissements. Cet échéancier repose sur deux principes :

- d'une part, ne pas solliciter le fonds de dotation pendant les premières années pour lui permettre de monter en charge et d'investir une partie de son portefeuille en actions ;
- d'autre part, préserver la valeur réelle de la dotation en ne prélevant ensuite que 70 à 75% du résultat annuel.

Pour la période 2016 / 2020, ces prélèvements sont estimés à 40 millions d'euros en cumul.

Concernant la politique de placements, l'année 2011 a été marquée par des marchés financiers extrêmement perturbés et volatils, en raison, successivement :

- du tsunami au Japon ;
- des révolutions du printemps arabe ;
- et, surtout, de l'aggravation de la crise des dettes souveraines au sein de la zone euro avec ses répercussions possibles sur une économie mondiale convalescente et en phase d'ajustement.

Sur l'année écoulée, le CAC40 a ainsi perdu près de 17%, les taux d'intérêts des emprunts d'Etat allemands à 10 ans ont baissé de 3% à moins de 2%, tandis les taux d'intérêts des bons d'Etat italiens ont bondi de 5% à 7%.

Au 30 décembre 2011, le portefeuille du fonds de dotation comprenait environ 1/3 d'actions et 2/3 d'obligations et de liquidités. Il affichait une performance de -0.8% sur l'année et sa valeur de réalisation s'établissait à 119.8 millions d'euros.

Cette bonne résistance du portefeuille dans un contexte très difficile pour les investisseurs institutionnels est due à sa grande diversification, que ce soit par classes d'actifs, par marchés ou par devises, ainsi qu'aux investissements en obligations souveraines en euros privilégiant les dettes les moins vulnérables.

En ce qui concerne les perspectives pour 2012, après une année 2011 éprouvante, il est difficile de dessiner un scénario économique et financier avec un degré de confiance élevé. En effet, si certains facteurs de risque semblent moins aigus qu'il y a quelques mois, un certain nombre de dangers n'ont pas disparu pour autant.

Le scénario qui paraît prendre corps depuis le début de l'année est celui d'une croissance mondiale assez faible avec de fortes différences selon les zones géographiques. Ce premier scénario est globalement assez favorable aux classes d'actifs telles que les actions, notamment celles des pays émergents, et c'est celui que privilégie le fonds de dotation et son comité d'investissement.

A ce jour, la forte remontée des marchés a conforté la décision de maintenir le cap de l'allocation à long terme du portefeuille. Au 26 mars, ce dernier est valorisé à près de 127 millions d'euros ; il est en progression de +5.90% depuis le début de l'année et de +6.04% depuis la création du fonds.

Henri DE CASTRIES souligne l'excellente qualité du travail de Thierry BREVET et affirme qu'une telle structure, et la manière dont elle est gérée, a permis au musée du Louvre de s'élever aux meilleurs standards internationaux. La performance de gestion en 2011 et le chiffre qui vient d'être donné pour le début de l'année 2012 montre que la gestion est à la fois prudente et excellente, peu d'institutions comparables ayant atteint cette performance. Le comité des investissements fonctionne bien, avec rigueur et activité. Ce fonds de dotation doit se développer et les ressources qu'il produit doivent être réparties de façon équilibrée entre une contribution au fonctionnement du musée et la préservation de la valeur des investissements.

8

BILAN DES ACQUISITIONS D'ŒUVRES DU MUSÉE DU LOUVRE EN 2011

Henri LOYRETTE annonce que 8 598 000 €, soit 20 % des recettes, ont été allouées aux acquisitions en 2011. En cours d'année, deux opérations successives de prélèvement des sommes conservées au fonds de roulement ont encore augmenté l'effort consacré à l'enrichissement des collections, pour un budget total de 12 353 000 €, niveau record justifié par l'opportunité d'enrichissements exceptionnels qui se sont présentés en 2011 sur le marché de l'art, en dépit d'un contexte économique et budgétaire tendu.

84 nouvelles œuvres, représentant au total 20 928 000 € ont ainsi intégré les collections du musée du Louvre : 54 acquisitions onéreuses dont deux trésors nationaux, 29 libéralités, une œuvre entrée par dation. Un peu plus de 16 M€ ont été consacrés aux acquisitions à titre onéreux et au règlement des indemnités. 47 œuvres dont deux trésors nationaux ont fait l'objet d'un achat négocié,

sept acquisitions ont été réalisées en vente publique pour un total de 577 000 €. Achats et indemnités de libéralités ont été très majoritairement financés par les crédits d'acquisition du musée complétés par 3 M€ issus du mécénat d'entreprise et de la souscription lancée pour financer l'acquisition des *Trois Grâces* de Cranach. Le fonds du patrimoine a contribué à hauteur de 685 000 €, à parité avec les crédits propres du musée, au règlement d'une indemnité liée à une donation ancienne.

Les enrichissements réalisés ont prioritairement bénéficié au département des Arts graphiques, avec 40 entrées, soit près de 50 % du total, loin devant les Objets d'art avec 12 œuvres ou des Peintures avec 10 œuvres. Mais la hiérarchie entre les départements s'inverse si l'on prend en compte la répartition en valeur : plus de 75 % des enrichissements se concentrent sur le département des Peintures avec 9 100 000 €, puis les Objets d'art avec 7 200 000 €.

Les choix opérés par la commission des acquisitions au cours des dix-huit réunions plénières ou séances de travail de sa délégation permanente auront permis le maintien en France des deux trésors nationaux que sont les *Trois Grâces* de Cranach et une *Etude d'homme nu* de Michel-Ange, ainsi que la réalisation d'un ensemble remarquable d'enrichissements dont un extraordinaire *Mannequin anatomique étrusque* du III^{ème} siècle avant Jésus-Christ, la *Minerve avec le Géant*, un rare ensemble de *Dessins de drôleries illustrant l'Île Sonnante de Rabelais*, le don par les Amis du Louvre de quatre plaques de cuivre gravées de la série des *Disparates* de Goya, un très important *Tapis de prière* du XVI^{ème} siècle et une *Coupe à décor floral* pour le département des Arts de l'Islam, une *Etude de veste grecque et personnages* de Delacroix réalisée en 1822, un *ensemble mobilier du XVIII^{ème} siècle* provenant notamment du château de Voré par Claude-Nicolas Ledoux, une *Paire de terrines en argent* du service de Georges III, un *Christ à la colonne* en ivoire issu de la collection Marquet de Vasselot...ne sont que quelques exemples.

Grâce aux dispositifs fiscaux dont a bénéficié le musée, grâce à l'appui constant de la Société des Amis du Louvre, grâce aux 20 % de la billetterie réservés aux acquisitions, l'établissement possède aujourd'hui une véritable aisance lui permettant d'acquérir des œuvres importantes.

Marie-Christine LABOURDETTE félicite le musée du Louvre pour ces remarquables acquisitions et remercie son président pour le partenariat mis en place avec l'ensemble des institutions nationales pour mener à bien sa politique d'enrichissement des collections. La position du Louvre sur le marché international est aujourd'hui majeure, comme Mme LABOURDETTE a pu le constater lors d'un entretien récent avec le président de la commission des trésors nationaux britanniques. Il existe un consensus réel, en France, sur la nécessité et la volonté d'enrichir les collections nationales alors qu'est constaté un certain retrait des grands musées britanniques.

9

FRÉQUENTATION DU LOUVRE EN 2011

Anne KREBS partage l'enthousiasme des très bons résultats de 2011, avec une fréquentation très vigoureuse et près de 8 890 000 visiteurs, après trois années qui avaient été marquées par de très faibles progressions. Il faut cependant conserver une certaine prudence concernant la fréquentation de 2012, car cette croissance, constatée dans toute l'Europe, peut en particulier trouver son explication dans le contexte géopolitique qu'a connu l'Afrique du Nord et dans les conséquences de l'accident nucléaire de Fukushima au Japon, sur le tourisme en Asie. Il peut donc s'agir d'un effet de conjoncture plutôt que d'une tendance de reprise de long terme. Au global, la fréquentation a augmenté de 6 % en 2011, les visites des Français ayant progressé de 5 %. La fréquentation des collections permanentes franchit pour la première fois le seuil symbolique des 8 millions de visites, les expositions du hall Napoléon ont accueilli plus de 500 000 visiteurs, soit 100 000 visiteurs supplémentaires. La fréquentation de l'auditorium est en baisse de 1 %, essentiellement en raison du nombre de manifestations hors les murs qui ont été moins nombreuses en 2011. La fréquentation du musée Eugène Delacroix a connu un fléchissement notable, lié à la programmation des expositions, couvrant, en 2011, un nombre de jours moins important que les années précédentes. La fréquentation du site Louvre.fr a progressé de 14 %.

Il est important de souligner, à nouveau, la forte progression des pays jeunes et émergents sur le plan économique et touristique. Cependant, les États-Unis et le Canada progressent de 27 %, soit environ

un million de visites en provenance d'Amérique du Nord. Asie et Océanie progressent aussi, ainsi que l'Amérique du Sud. L'Inde progresse de 67 % mais pour un volume de visites qui reste plutôt faible par rapport aux autres pays émergents. En revanche, les visites depuis les Etats membres de l'Union Européenne accusent une baisse de 6 %, de même que les pays européens non membres. Cette baisse est cohérente avec les tendances observées en matière de réduction des déplacements, et d'arbitrages des Européens en matière de sorties et de loisirs.

Henri LOYRETTE remarque qu'aujourd'hui, un visiteur sur deux qui vient au Louvre a moins de 30 ans.

Françoise CAYLA ajoute que cette proportion importante de moins de 30 ans est une spécificité du Louvre, mais remarque que le seuil bientôt atteint des neuf millions de visiteurs impliquera certainement des embauches et des investissements supplémentaires, afin de préserver la même qualité d'accueil. Elle demande en outre si le Louvre compte participer au « Google Art Project » de la célèbre entreprise américaine.

Henri LOYRETTE répond que l'entreprise Google avait effectivement pris contact avec le Louvre, avec une volonté évidente d'accaparement des fonds du musée, sans contrepartie aucune. Il a été estimé alors qu'il ne s'agissait pas d'une relation équilibrée. Le taux de satisfaction ne fléchit pas, il est même en légère augmentation en 2011, et il faut remercier pour cela l'implication des personnels d'accueil et de surveillance qui gèrent 30 000 visiteurs par jour. La question des moyens se posera certainement bientôt, notamment en matière d'accueil. A propos des besoins en personnel, l'ouverture du département des Arts de l'Islam a été l'occasion de constater à quel point les négociations en la matière sont délicates avec le ministère de la Culture et de la Communication.

Françoise CAYLA demande si l'impressionnant rajeunissement des visiteurs du Louvre est une évolution récente ou un mouvement plus ancien.

Anne KREBS répond qu'il s'agit d'une tendance installée dans les années 1980, due en partie au rajeunissement de la société française, mais aussi à la progression des visites issues de pays émergents aux populations jeunes.

Henri LOYRETTE ajoute que l'augmentation de la fréquentation concerne l'ensemble des collections, mais reproduit les inégalités déjà connues d'un département à un autre. Un primo-visiteur veut voir la Joconde, la Vénus de Milo et la Victoire de Samothrace. 80 % des visiteurs se portent sur une même zone du Louvre, étant donné l'entrée unique installée sous la pyramide. Une réflexion doit être menée pour orienter le visiteur vers d'autres départements.

10

BILAN DES TRAVAUX DU COMITÉ DES INVESTISSEMENTS

Bernard LATARJET annonce que le comité des investissements a essentiellement poursuivi trois tâches en 2011 :

- Travail méthodologique pour mieux garantir la faisabilité des projets de travaux envisagés par le Louvre en proposant à l'ensemble des partenaires des règles de financement claires, qui tiennent compte des recommandations de l'Inspection Générale des Finances formulées début 2011 : le Louvre s'engage désormais à financer l'intégralité des travaux muséographiques et des équipements d'accueil, et partage les travaux « batimentaires », avec ses tutelles de l'État ;
- Elaboration de scénarios de phasage et financement des projets à l'échéance 2020. L'Inspection Générale des Finances avait étudié quatre scénarios. Lors d'une réunion du 24 mai 2011 à la présidence de la République, il avait été demandé au Louvre de présenter un scénario intermédiaire. Le comité des investissements a ainsi examiné une programmation 2011-2016 lors de sa réunion de décembre 2011 : achèvement des deux grands projets du département des Arts de l'Islam et des nouvelles salles du mobiliers du XVIII^{ème} siècle, lancement de deux nouveaux projets à partir de 2014 avec la rénovation des salles des arts étrusque et romain, et la création du département des arts byzantins. La réalisation du projet Pyramide pendant cette même période permettra de faire face au doublement de la

fréquentation par rapport celle qui avait été prévue à la création de la pyramide. Des projets techniques importants se dérouleront également : schémas directeurs incendie et accessibilité, plan de prévention des risques d'incendie, schéma directeur de l'alimentation en énergie et en flux. Sont reportés à la période 2017-2020 le centre de conservation, de restauration et de recherche ainsi que les aménagements du Pavillon de Flore.

- Examen précis d'un projet particulier lors de chaque réunion du comité des investissements, et à délibérer sur l'état d'avancement du projet considéré.

Bernard LATARJET insiste en conclusion sur l'importance et l'urgence des décisions sur certains travaux batimentaires et sur le schéma directeur incendie, pour lequel il manquera encore, sur la période 2012-2015, 6,8 M€, normalement prévus au budget de l'État, si la règle de 50/50 est bien respectée. Une autre décision importante à prendre de la part de l'État, sollicitée depuis plus d'un an déjà par la direction du Louvre, concerne l'arbitrage concernant la possibilité pour le Fonds pour l'Insertion des Handicapés à intervenir au Louvre. Des ressources de ce fonds sont disponibles, mais pour l'heure actuelle le Louvre n'y a pas accès. Le montant des travaux nécessaires à ces travaux atteint 16,8 M€.

Alexandre GROSSE salue le travail réalisé par le comité d'investissements, dont les résultats méthodologiques sont très prometteurs. Parmi les indicateurs retenus, outre ceux relatifs au coût des investissements, il est important que soient également suivis ceux relatifs aux coûts de fonctionnement induits directement par les investissements immobiliers.

11

SUIVI DES ÉCONOMIES EN MATIÈRE IMMOBILIÈRE

Hervé BARBARET annonce qu'il s'agit d'un point technique mis à l'ordre du jour, conformément à une instruction du ministère du Budget, datée de 3 janvier 2012, relative aux modalités de mise en oeuvre, par les opérateurs, des règles de la politique immobilière de l'État. La note distribuée aux membres du Conseil d'administration précise les économies immobilières qui seront réalisées durant la période quinquennale couverte par le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2011-2015. La renégociation des baux de la rue de Rivoli, qui héberge des bureaux d'agents du Louvre, a permis de se conformer strictement à la norme de 400 € par mètre carré fixée par l'État, et a permis de réaliser une économie de 1,7 M€ sur la période 2012-2015.

Thierry DESMAREST remarque que l'hôtel de la Marine est mentionné dans la note, et demande comment en seront financés les travaux de rénovation.

Henri LOYRETTE répond que le Président de la République a effectivement décidé de confier le pilotage de ce projet au musée du Louvre. Un travail est engagé avec la Caisse des Dépôts pour déterminer l'équilibre financier de ce projet, et en compagnie d'autres établissements, dans le but d'en élaborer le projet scientifique.

Hervé BARBARET ajoute que le principe de ce projet est qu'il ne coûtera rien aux contribuables, et que l'exploitation du bâtiment permettra d'en financer l'entretien. L'aspect patrimonial de l'hôtel est d'importance, mais il contient aussi des espaces qui pourront être loués sous forme de bureaux. Des opérations événementielles seront aisément organisées dans ce bâtiment prestigieux. Enfin, la localisation de boutiques ou de métiers d'art reste envisageable.

La séance est close par Henri LOYRETTE à 12 h 16.

Henri LOYRETTE
Président-directeur du musée du Louvre